

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Université Omar-Bongo : cinquante ans après

Sveltana NTSAME NDONG
Libreville/ Gabon

L'ALMA mater des établissements d'enseignement supérieur du Gabon vibre depuis des mois au rythme des activités marquant la célébration de son cinquante-enaire.

Hier, le ministre en charge de l'Enseignement supérieur, Pr Patrick Mouguiama-Daouda, a procédé au lancement solennel du jubilé de l'Université Omar-Bongo (UOB). La cérémonie y relative s'est déroulée en présence de plusieurs invités, notamment les membres de la famille du défunt président de République, Omar Bongo Ondimba dont la doyenne des universités porte le nom.

Présentation d'une leçon inaugurale sur le thème " Et si on osait l'université Omar-Bongo ", remise des distinctions honorifiques internes, dévoilement du monument commémoratif, ont constitué, entre autres, l'essentiel de cette cérémonie officielle. Au cours de laquelle, dressant le bilan, chacun à son niveau, les cinquante ans de l'UOB, tous les intervenants sont tombés d'accord sur la nécessité de rénover sinon de " réinventer " l'UOB, comme l'a notamment relevé le Pr Daniel Franck Idiata dans sa leçon inaugurale.

Le Pr Mouguiama-Daouda a reconnu, pour sa part, que " l'un des défis majeurs à résoudre après 50 ans d'existence de-



Les officiels face du monument du jubilé de l'Université Omar-Bongo (UOB), hier au sein de l'institution cinquantenaire.

meure l'employabilité des étudiants". Pour ce faire, "l'UOB, en tant qu'institution du 21e siècle, est invitée à devenir davantage un espace de transmission et d'échange dynamique de connaissances et d'opportunités".

Ces activités vont se poursuivre jusqu'au mois de janvier prochain avec, au programme, entre autres, la remise officielle du rapport général des états généraux de l'UOB aux autorités rectorales et le colloque international de Libreville.

Journée internationale solidarité humaine : les actes en faveur des plus vulnérables

Charly NYAMANGOY BOTOUNOU
Libreville/Gabon

CELEBREE le 20 décembre de chaque année, la journée internationale de la solidarité humaine est effective au Gabon. L'édition 2021, commémorée sous le thème "défis et enjeux de l'action sociale et solidaire pour les plus vulnérables", est marquée par une série d'activités à caractères social, menées par le ministère des Affaires sociales, en collaboration avec les équipes du ministère de la Santé et les organismes de prévoyance sociale : CNAMGS, CNSS et CPPF. Les manifestations y relatives se tiennent également à l'intérieur du pays, ce jusqu'au 29 décembre 2021, sous le format baptisé "La Dizaine Solidaire, première édition". Ce sont ainsi des consultations gratuites en médecine générale, en pédiatrie, en ophtalmologie qui seront offertes aux



Une vue des officiels après la cérémonie de lancement des festivités de la journée.

personnes vulnérables. A l'occasion de la cérémonie de lancement officielle des festivités marquant cette journée, le mercredi 22 décembre 2021 dans un hôtel de la place, la cheffe du département des Affaires sociales au Gabon, Prisca Koho-Nlend, a souligné l'importance de créer une véritable chaîne de solidarité " qui a démontré, aujourd'hui plus

que par le passé, son efficacité à nous rendre collectivement plus résilients aux chocs multiformes, qu'ils soient de nature endogène ou exogène". Elle n'a pas manqué de magnifier la vision avant-gardiste des "pères fondateurs du Gabon en faisant adhérer le pays à l'organisation des Nations unies, le 20 septembre 1960".

Noël et Nouvel An : les samedis 25 décembre et 1er janvier fériés, chômés et payés

LE ministre de l'Emploi, de la Fonction publique, du Travail et de la Formation professionnelle, Porte-parole du gouvernement, informe les employeurs et les travailleurs ainsi que toute la communauté nationale que, conformément aux dispositions du décret n° 00727/PR/MTEFP du 29 juin 1998 réglementant le régime des jours fériés en République gabonaise et modifié en son article 2 par le décret n°000484/PR/MTE du 26 mai 2004, les journées du samedi 25 décembre 2021 et samedi 1er janvier 2022 marquant respectivement la "Fête de Noël" et le "Nouvel An" sont déclarées fériées, chômées et payées sur toute l'étendue du territoire national.